

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Traversée du cours d'eau « Diddelengerbaach » dans le cadre de la pose de deux conduites de gaz à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/18/0868 de la part de la société CFL Technics dans le cadre des travaux pour la pose de deux conduites de gaz à Bettembourg au-dessus du ruisseau « Diddelengerbaach » à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 19 octobre 2018.

Fait à Bettembourg, le 23 octobre 2018.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

